

LIGUE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIERE

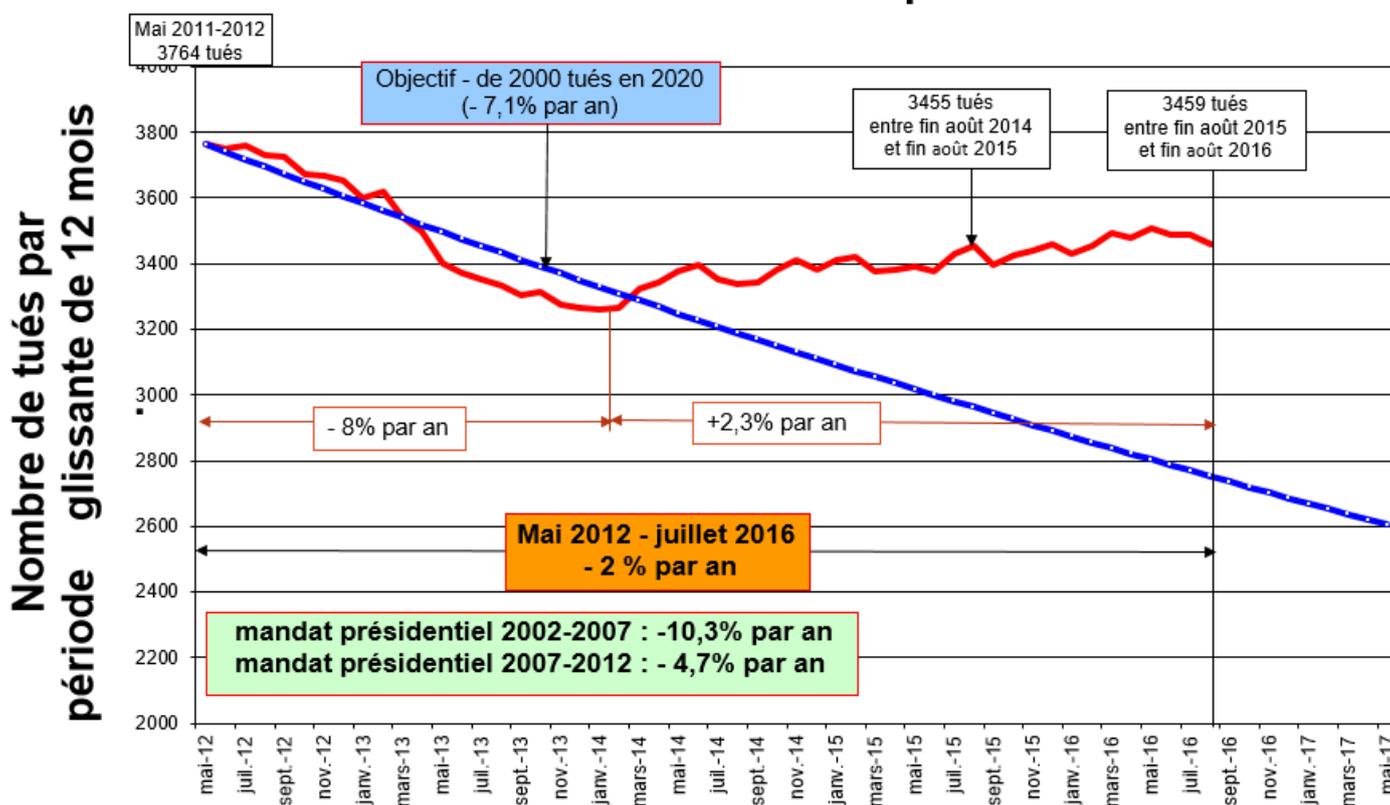
Analyse de la mortalité routière d'août 2016

09 - 09 - 2016

Août 2015 = 332 tués,
+ 8,5% par rapport à août 2014
Août 2016 = 302 tués,
- 9% par rapport à août 2015

2013 = année la moins meurtrière (3268 tués)				
Août	Dans le mois		Pendant les 12 derniers mois	
	Mortalité	Variation en %	Mortalité	Variation en %
août-16	302	-9,00%	3459	0,10%
août-15	332	8,50%	3455	3,50%
août-14	306	-5%	3339	0,10%
août-13	322	-5,00%	3334	-10,60%
août-12	339	-8,40%	3731	-6,80%
août-11	370	-3,40%	4004	-2,20%
août-10	383	-7%	4092	-4,30%
août-09	412	5,10%	4275	-4,20%

Evolution de la mortalité depuis mai 2012



La mortalité routière après avoir augmentée de 8,5% en août 2015, diminue de 9% en août 2016.

Elle reste stable sur 12 mois consécutifs : il n'y a eu aucun progrès.

Bien que la tendance des trois derniers mois soit à la baisse, il n'en reste pas moins que pendant ces 12 derniers mois il y a eu 191 tués de plus (+6%) que pendant toute l'année 2013.

Dans un courrier du 22 août, le Délégué interministériel à la sécurité routière nous a rappelé qu'en 2015 le gouvernement avait adopté 81 mesures. Parmi celles qui ont été mises en place, nous trouvons :

- la création d'un site internet « à l'épreuve des faits » qui avait pour vocation de lutter contre la désinformation propagée par les lobbies, et qui reste confidentielle à juste titre puisque non validé par des experts non reconnus,
- uniformiser la taille et le format des plaques d'immatriculation des deux-roues, qui néanmoins restent plus petites que les plaques de voiture,
- les motards doivent transporter un gilet de sécurité à portée de main et le porter en cas d'arrêt d'urgence,

- interdiction du «téléphone kit-mains-libres » en situation de conduite, mais autorisation du kit bluetooth (téléphone intégré à la voiture, sans fil ni oreillette),
- etc.

Force est de constater que toutes ces mesurées tous azimuts, politiquement très correctes, n'ont eu comme seul effet que de maintenir une situation catastrophique : plus de 3400 tués par an. Cependant le gouvernement en a encore quelques-unes en réserve :

- la conduite accompagnée dès 15 ans,
- l'expérimentation de drones,
- l'élaboration et la distribution d'un label «sécurité routière »,
- rendre obligatoire le port de gants homologués pour les usagers de deux--roues motorisés,
- etc.

A la fin de son courrier, le Délégué écrit que l'objectif du gouvernement est toujours « moins de 2000 tués en 2020 ». Cette allégation est particulièrement fallacieuse, car compte tenu de la dégradation de la situation de ces 2 dernières années, pour tenir cet objectif il compte sur son successeur pour réaliser une baisse de près de 14%. pendant 4 années consécutives (2017, 2018, 2019 et 2020).